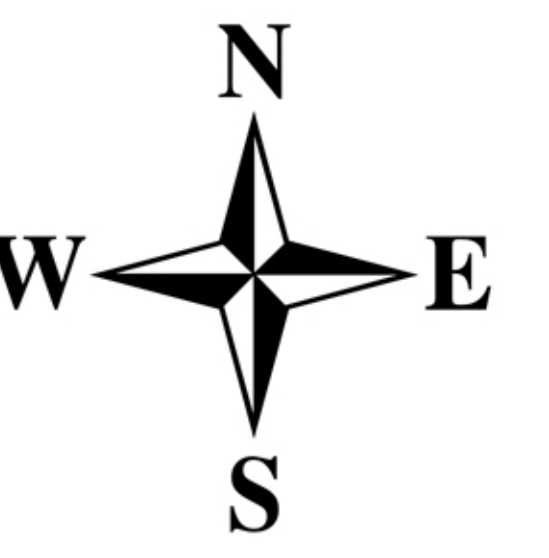


VERSION DE TRAVAIL



Echelle : 1/10000ème

**Légende :**

- Zonage du PLU
- Ua : Centres anciens et quartiers historiques
- Ub : Extensions récentes de l'urbanisation de densité modérée
- Uba : Sous le quartier de la Grande Vigne
- Ue : Zones d'activités économiques diversifiées
- AUa : Zone d'urbanisation future mixte soumise à l'OAAP n°1
- AUb : Zone d'urbanisation future mixte soumise à l'OAAP n°2
- Auc : Zone d'urbanisation future mixte soumise à l'OAAP n°3
- AUd : Zone d'urbanisation future destinée aux activités économiques soumise à l'OAAP n°4
- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole stricte à protection renforcée
- N : Zone naturelle
- NI : Secteur du plan d'eau

**Prescription ponctuelle**

- ★ Bâtiment agricole pouvant changer de destination (Art. L151-11 du CU)

**Prescriptions surfaciques**

- Application de la Loi Barnier (Art. L111-6 du CU)
- Emplacements réservés
- Jardins à préserver (Art. L151-19 du CU)
- Zones humides à préserver (Art. L151-23 du CU)

**Protection des captages**

- Protection immédiate
- Protection rapprochée

**Cadastre PCI vecteur 2016**

- Parcelles cadastrales
- Bâtiments

**Nouveaux bâtis**

- Bâtiments non cadastrés - PC accordés

